MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –76

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260611-D202676-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

05/06/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD –- Jean-Emmanuel LAUZET - Nathalie MORICE – Vincent MAHÉ – Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Véronique POITEVIN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Alexandre GAILLARD donne procuration à M. Fabrice PORON
Mme Françoise GUYOT donne procuration à Mme D. HEMERY-BESNARD
Monsieur Jeannick MÉNARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Jean-Emmanuel LAUZET
Madame Laurence MOREL donne procuration à Mme Josyane PARENT
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à Mme Christine CHERAUD
Monsieur Daniel BARRE donne procuration à Mme Véronique POITEVIN

2026. 76 / DESIGNATION DES DELEGUES DU COS BREIZH

Madame la Maire explique à l'Assemblée que le COS Breizh est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1975. Il a pour objet :

- ~ d'assurer une aide matérielle et morale aux agents actifs et retraités des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics
- ~ d'étudier et de proposer toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux bénéficiaires et à leurs familles
- ~ de contribuer par tous moyens appropriés, à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur du public intéressé et d'en assurer la gestion.

A cet effet, il propose **à ses bénéficiaires et à leur conjoint et enfants à charge**, une aide sociale personnalisée ainsi qu'un large éventail de prestations de loisirs et de culture, qu'il fait évoluer périodiquement afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes (aides à la vie familiale et professionnelle, accompagnement social, aides aux vacances et aux loisirs…).

Afin de poursuivre et de développer ses actions, le COS Breizh a besoin d'un délégué élu ainsi qu'un délégué agent. Un document explicatif est diffusé et joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Madame Françoise GUYOT, Adjointe au Maire, déléguée « Élus », ambassadeur et représentante du collège des élus en Assemblée Générale ;
- Madame Murielle BAUCHET-DOUAUD déléguée « Agents», ambassadeur et représentante du collège des agents en Assemblée Générale.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur la Maire, Marie-Laure PONDARD